

## Canaux de contacts pour les usagers

La restructuration du réseau des Finances publiques s'est traduite par la fermeture de la trésorerie du Châtelard et par un regroupement des activités au SGC de Chambéry.

Cette restructuration n'impactera pas le service rendu aux usagers. Ils conserveront plusieurs canaux d'accès à nos services que vous trouverez détaillés ci-après :

**Pour une demande d'information générale, une prise de rendez-vous avec nos services ou une aide aux démarches en ligne :**

→ Après des France Services dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Adresse	Adresses électroniques	Coordonnées téléphoniques	Horaires d'ouverture (à titre indicatif)
232 avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard	<a href="mailto:info@amisdesbauges.org">info@amisdesbauges.org</a>	04 79 54 87 64	Lundi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30 Mardi 14h00 - 17h30 Mercredi et jeudi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30 Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
L'atelier des quais Parc d'activité de la gare 73250 Saint Pierre d'Albigny	<a href="mailto:fsstpierredalbigny@cc.coeurd Savoie.fr">fsstpierredalbigny@cc.coeurd Savoie.fr</a>	04 79 25 89 83	Lundi au vendredi 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

(Mise à jour du 26/04/22)

Les animateurs des France Services ont bénéficié d'une formation par les partenaires ci-dessous afin d'assurer un accueil de proximité et un premier niveau d'information :



Quelques exemples de prestations assurées dans les France Services :

### À CHAQUE SITUATION INDIVIDUELLE, DES RÉPONSES ADAPTÉES :

- ① Je déclare mes revenus
- ① J'établis mon permis de conduire
- ① Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- ① Je cherche un emploi
- ① Je cherche à rembourser mes soins
- ① Je prépare ma retraite
- ① Je fais face à un litige ou un conflit
- ① J'attends un enfant
- ① J'établis mes papiers d'identité
- ① ...

### UN AGENT FRANCE SERVICES POURRA :

- ① vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions ;
- ① vous aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne) ;
- ① résoudre vos situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'utilisateur ;
- ① vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

## Pour les questions fiscales plus complexes

Les contribuables peuvent prendre contact avec le service des impôts des particuliers ou le service des impôts des entreprises de Chambéry situé 51 avenue de Bassens.

### Comment nous contacter ?

 **Par messagerie :**  
dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

 Votre espace particulier  Votre espace professionnel

 **Par téléphone du lundi au vendredi :**  
Particuliers > 04 79 60 40 00  
OU  0 809 401 401  Service gratuit + prix appel  de 8h30 à 19h  
Professionnels > 04 79 60 40 40

 **En prenant rendez-vous :**

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) rubrique **CONTACT**
- par téléphone

Professionnels : nous vous accueillons sur place **uniquement** sur rendez-vous

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 FINANCES PUBLIQUES

### Centre des Finances publiques de Chambéry

### A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Nos horaires de réception

Lundi	8h30 - 12h30
Mardi	8h30 - 12h30
Mercredi	8h30 - 12h30
Jeudi	8h30 - 12h30
Vendredi	8h30 - 12h30

 **Particuliers :**  => uniquement sur rendez-vous  
 => sans rendez-vous

 Vous pouvez également prendre rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) / via la rubrique **CONTACT**

ou téléphoner au  0 809 401 401  Service gratuit + prix appel

**Professionnels :** uniquement sur rendez-vous sur toutes les plages d'ouverture

Pour payer en espèces (maximum 300 €) ou par carte bancaire rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo : 

## Pour le paiement des factures locales et des impôts

Le paiement en numéraire n'est plus accepté aux caisses des finances publiques.

Les usagers peuvent régler en espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire leurs avis d'imposition, d'amendes ou factures locales (cantine, crèche, hôpital...) munis d'un QR code, directement auprès des buralistes agréés « paiement de proximité », ces derniers offrant des horaires d'ouverture plus larges.

Vous pouvez trouver la liste des buralistes agréés sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)